

Motion

Sur l'affichage des résultats par ordre de mérite des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

En conséquence de la décision d'Antoine Petit (PDG du CNRS) d'afficher sur le site officiel des concours CNRS la liste des candidates et candidats admissibles aux concours par ordre alphabétique et non plus par ordre de mérite, la section 38 défend fermement la publication des classements du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique.

Ce classement est le résultat d'un travail approfondi et rigoureux d'évaluation, de comparaison et de sélection des candidatures par l'ensemble du jury. Les membres de la section 38 (et plus largement de la communauté qu'ils représentent) sont attachés à la transparence des différentes étapes du concours et notre classement fait partie intégrante de ces étapes.

Enfin, la section 38 est choquée par le calendrier adopté par la direction du CNRS, consistant à imposer une publication des résultats de notre travail par ordre alphabétique, décision modifiant les règles du concours un mois après le commencement de ses premières épreuves

Nathalie LUCA
Présidente de la Section 38

Motion adoptée le 12 mars 2021
à l'unanimité (20 votants)

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Francois-Joseph RUGGIU directeur de l'INSHS ; M. Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI ; M. André LE BIVIC, directeur de l'INSB ; M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU ; M. Stéphane BLANC, directeur de l'INEE ; M. Jacques MADDALUNO, directeur de l'INC ; Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP ; M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I ; M. Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3 ; M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS.
- Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du CS INSHS
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.